

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 11
Nbre d'excusés :*

*Date de convocation : 29/03/2014
Date d'affichage : 07/04/2014*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 AVRIL 2014

Le trois avril deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : M. BINET Frédéric - M. WALLET Jacky - M. CARON Yves - M. GAUDRILLER Patrick - M. BOILEAU Florent - M. PERRIN Sébastien - M. SALOMÉ Marc - Mme ALLIOTE Sophie - Mme DELAVENNE Fabienne - Mme CADET Vinciane - Mme CHAVERON Colette

Etaient excusés :

Madame Colette CHAVERON est nommée secrétaire de séance

Objet : Taxe communale sur les emplacements publicitaires

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise en 1987 pour l'instauration de la taxe communale sur les emplacements publicitaires, conformément à la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979. Ces emplacements sont susceptibles d'être assujettis à la taxe communale facultative prévue par les articles du Code Général des Collectivités Locales.

Monsieur le Maire souligne que depuis le 10 février 2009 cette taxe n'a pas été revalorisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De maintenir la taxe communale sur les emplacements publicitaires ;
- De fixer le tarif pour l'année 2014 à 15 € par mètre carré ou fraction de mètre carré pour les emplacements non éclairés. La commune ne dispose pas d'autres types d'emplacements publicitaires.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Domart sur la Luce, le 3 avril 2014

Le Maire,

Frédéric BINET